

## LA BANQUE REJOINT LES HYPERS !



Carrefour annonce que 148 agences bancaires sur les 185 rejoindront les Pôles Services. Le fond de commerce sera cédé à Carrefour Hypermarchés. Les contrats de travail des salariés seront transférés aux magasins.

### CONCRÈTEMENT, QUELS CHANGEMENTS ?

#### Statut individuel

Les contrats de travail seront transférés aux magasins : les salariés deviendront des employés des hypermarchés. Ils conservent tous les avantages liés à leur contrat de travail (rémunération, ancienneté, fonction, statut).

#### Statut collectif

Les accords collectifs cesseront de s'appliquer après une période de 15 mois (sauf les accords de Groupe). Les salariés rejoindront la convention d'entreprise collective des Hypers. De la même manière, ils ne relèveront plus de l'accord de branche des sociétés financières mais du commerce à prédominance alimentaire. Il reste possible de négocier un accord de substitution

FO dénonce le réveil tardif de la direction de Carrefour. La révolution bancaire avec la dématérialisation des services a commencé il y a trois ans.

Tout ce temps de perdu !

En juin, la direction a passé tous les métiers de la Banque en "métier sensible" et avant même que ces salariés aient pu bénéficier des dispositions de l'accord GPEC, la direction annonce leur transfert aux hypers.

La gestion humaine de ce dossier est lamentable.



Téléchargez l'appli **FO Carrefour Hypers**  
**FO** toujours plus proche de vous  
C'est tous les jours et dans votre Poche



